FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER

| AGIR POUR LE LOGEMENT |

Communiqué de presse

17 janvier 2014

Jean François Buet, président de la FNAIM réagit au départ de FONCIA

Le président du groupe FONCIA a pris la décision de mettre fin à l'adhésion de ses cabinets filiales à la Fédération Nationale de l'Immobilier et à ses chambres locales, après 42 ans d'un parcours commun entre l'enseigne créée par Jacky Lorenzetti et le syndicat leader.

Le président de la FNAIM réagit à cet événement.

Jean-François Buet :

"François Davy m'a informé il y a quelques jours de son choix de quitter la FNAIM. Par un message au conseil d'administration, il a justifié cette décision par deux raisons : il désapprouve la participation de la Fédération à la construction des observatoires locaux des loyers rendus nécessaires par le futur encadrement, et il préfère se consacrer à Plurience, l'association regroupant une dizaine de sociétés dont certaines sont toujours adhérentes de la FNAIM.

Sur le premier sujet, la situation est simple : les pouvoirs publics n'ont pas estimé que l'outil d'observation existant, Clameur, que préside aussi François Davy, répondait au besoin de connaissance statistique en vue de définir les loyers médians. Il appartient aux membres de Clameur de s'interroger sur les causes de cette appréciation. Pour moi, il m'appartenait seulement de permettre à la décision publique d'être éclairée, dans l'intérêt des bailleurs, des locataires et des professionnels immobiliers.

Par ailleurs, j'ai toujours dit être ouvert à une coopération entre les sources statistiques, notamment les observatoires en voie de création et Clameur, ou encore l'OLAP. Il est clair en revanche que les consolidations de données devront obéir à une charte, respectant la propriété des professionnels qui mettront à disposition leurs informations.

Sur le second sujet, crucial, j'ai une conviction qui ne variera pas: la profession est une et indivisible.
Les groupes, les réseaux et les entreprises familiales et artisanales exercent les mêmes métiers, pour les mêmes clients, avec les mêmes règles. Face aux pouvoirs publics, face à l'opinion, notre légitimité tient à notre représentativité. Seul un syndicat rassembleur peut être entendu, et la FNAIM le démontre au cours de l'examen du projet de loi ALUR.

Un syndicat dont les membres auraient pour code commun l'importance du chiffre d'affaires ne pourrait prétendre parler au nom de la profession, dans un marché dont l'essentiel des parts est détenu par les indépendants. Pour cela, j'ai eu à souci depuis le début de mon mandat de fédérer inlassablement, jusqu'à associer à mes expressions publiques l'UNIS, mais aussi des enseignes nationales.

J'ajoute que gouvernement et parlement en ont assez de recevoir des délégations professionnelles en ordre dispersé, et qu'ils favorisent justement la simplification et la lisibilité des messages en créant un conseil national. Toute autre méthode est à rebours de l'histoire.

Je déplore que le choix singulier de FONCIA fasse courir le risque à la profession de paraître désunie.
François Davy prend là une lourde responsabilité, dont il sera comptable face à ses confrères.
Au demeurant, cette décision autoritaire choque la communauté immobilière, qui y voit un geste attentatoire à la solidarité professionnelle. Elle semblera, aux yeux des décideurs politiques, relever d'une logique personnelle, plutôt que de ressortir à une stratégie à proprement parler."

Contact Presse

Galivel& Associés ï Carol Galivel / Pascale Pradère ï 01 41 05 02 02

A propos de la FNAIM
La Fédération Nationale de l'immobilier (FNAIM) est la plus importante organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. Elle réunit aujourd'hui 12 000 entreprises, soit le tiers du secteur et environ 100 000 collaborateurs, exerçant les différents métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Ethique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France.
A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier

Contact Presse

Galivel& Associés ï Carol Galivel / Pascale Pradère ï 01 41 05 02 02
21-23, rue Klock - 92110 Clichy - galivel@galivel.com - www.galivel.com